

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION PAR LE PROFESSEUR BROUARDEL. . . . .	v
PRÉFACE. . . . .	xix

### INTRODUCTION

<b>ROLE DU MÉDECIN-LÉGISTE. — DES EXPERTISES EN GÉNÉRAL.</b> . . . . .	1
§ I. — Organisation judiciaire en France. . . . .	3
§ II. — Experts médecins et médecins requis. . . . .	5
§ III. — Formes de la réquisition. Prestation de serment. . . . .	6
§ IV. — Opération de l'expertise. . . . .	8
§ V. — Du rapport. . . . .	10
§ VI. — Consultation médico-légale. . . . .	15
§ VII. — Déposition orale. . . . .	16
§ VIII. — Honoraires des médecins requis par la justice. . . . .	21
§ IX. — Des expertises en matière civile. . . . .	28
§ X. — Des certificats. . . . .	29
§ XI. — Responsabilité des experts. . . . .	33

### PREMIÈRE SECTION

<b>ATTENTATS A LA VIE OU A LA SANTÉ.</b> . . . . .	37
<b>CHAPITRE PREMIER. — Signes et constatation de la mort.</b>	
<b>Phénomènes cadavériques.</b> . . . . .	37
ARTICLE PREMIER. — <i>Signes de la mort.</i> . . . . .	37
§ I. — Signes immédiats de la mort. . . . .	38
§ II. — Signes non immédiats de la mort. Phénomènes cadavériques. . . . .	40
§ III. — Rigidité cadavérique. . . . .	42
§ IV. — Lividités cadavériques. — Hypostases. . . . .	45
§ V. — Parcheminement de la peau. . . . .	48
§ VI. — Relâchement des sphincters. — Tache verte de l'abdomen. . . . .	49
§ VII. — Putréfaction. . . . .	49
ART. II. — <i>Constatation de la mort.</i> . . . . .	61
§ I. — A quelle époque remonte la mort. . . . .	63
<b>CHAP. II. — Examen médico-légal des cadavres.</b> . . . .	66
§ I. — Levée du corps. . . . .	67

§ II. — Autopsie médico-légale. . . . .	70+
<b>CHAP. III. — Mort subite.</b> . . . . .	76
§ I. — Mort subite chez les alcooliques, les vieillards et les très jeunes enfants. . . . .	77
§ II. — Mort subite par lésions de l'appareil circulatoire. . . . .	81
§ III. — Mort subite par lésions de l'appareil respiratoire. . . . .	87
§ IV. — Mort subite par lésions intra-crâniennes. . . . .	91
§ V. — Mort subite par lésions de l'appareil digestif. . . . .	97
§ VI. — Mort subite par urémie, diabète, etc. . . . .	100
§ VII. — Mort subite par lésions de l'appareil génital de la femme. . . . .	104
§ VIII. — Mort subite par inhibition. . . . .	106
§ IX. — Mort subite dont la cause ne peut être reconnue. . . . .	110
<b>CHAP. IV. — Empoisonnement.</b> . . . . .	111
§ I. — Signes de l'empoisonnement qui peuvent être constatés à l'autopsie. . . . .	112
§ II. — Marche à suivre dans les expertises relatives à l'empoisonnement. . . . .	113
§ III. — Intoxication aiguë par l'alcool. . . . .	117
§ IV. — Intoxication par l'oxyde de carbone. . . . .	118
<b>CHAP. V. — Asphyxie.</b> . . . . .	123
§ I. — Symptômes de l'asphyxie. . . . .	123
§ II. — Durée de l'asphyxie. . . . .	125
§ III. — Signes cadavériques. . . . .	127
État extérieur du cadavre, 127. — État du sang, 127. — État des poumons, 129. — Ecchymoses sous-pleurales, sous-péricardiques, etc., 131. — État du cœur et des gros vaisseaux de la poitrine, 134. — État de l'encéphale. . . . .	135
§ IV. — Valeur des signes de l'asphyxie. . . . .	136
<b>ARTICLE PREMIER. — Submersion.</b> . . . . .	137
§ I. — Mécanisme de la mort par submersion. . . . .	139
§ II. — État extérieur du cadavre. . . . .	142
Froideur et pâleur de la peau, 142. — Chair de poule, rétraction du pénis, du scrotum, du mamelon, 143. — Macération de l'épiderme, 143. — Écume au-devant de la bouche et du nez. . . . .	144
§ III. — Signes internes. . . . .	145
Augmentation de volume des poumons, 145 — Écume, eau, corps étrangers dans les voies respiratoires, 145. — Congestion pulmonaire; ecchymoses sous-pleurales, 147. — Eau dans l'estomac, 148. — Eau et corps étrangers dans l'oreille moyenne, 148. — État du sang. . . . .	149
§ IV. — La mort a-t-elle été le résultat de la submersion? . . . . .	149
§ V. — La submersion a-t-elle été le résultat d'un suicide, d'un accident ou d'un crime? . . . . .	155
§ VI. — Combien de temps le corps a-t-il séjourné dans l'eau? . . . . .	156
<b>ART. II. — Pendaison.</b> . . . . .	160

§ I. — Mécanisme de la mort par pendaison. . . . .	162
§ II. — Aspect extérieur du cadavre . . . . .	164
Sillon du cou, 164. — Aspect de la face, 166. — Conges- tion des membres inférieurs; état des organes géni- taux. . . . .	167
§ III. — Signes internes. . . . .	167
Lésions du cou, 167. — État des divers viscères. . . . .	170
§ IV. — La mort est-elle bien le résultat de la pendai- son? . . . . .	170
§ V. — La pendaison résulte-t-elle d'un suicide ou d'un homicide? . . . . .	172
ART. III. — <i>Strangulation</i> . . . . .	174
§ I. — Strangulation avec un lien. . . . .	174
Mécanisme de la mort, 174. — Aspect extérieur du cada- vre, 175. — Lésions internes, 177. — État des organes respiratoires, 178. — État de l'encéphale. . . . .	178
§ II. — Strangulation à la main. . . . .	179
§ III. — La mort est-elle bien le résultat de la strangula- tion? Diagnostic différentiel avec la pendaison. . . . .	183
§ IV. — La strangulation résulte-t-elle d'un homicide, d'un suicide ou d'un accident? . . . . .	185
§ V. — Strangulation incomplète, 186. — Strangulation simulée. . . . .	188
ART. IV. — <i>Suffocation</i> . . . . .	188
§ I. — Suffocation par occlusion de la bouche et du nez. . . . .	189
§ II. — Suffocation par introduction de corps étrangers dans les voies aériennes. . . . .	191
§ III. — Suffocation par compression des parois de la poitrine et du ventre. . . . .	193
§ IV. — Suffocation par enfouissement. . . . .	194
CHAP. VI. — <b>Mort par l'action d'une température trop basse ou trop élevée, par fulguration, par inanition.</b> . . . .	195
ARTICLE PREMIER. — <i>Mort par l'action du froid.</i> . . . .	195
§ I. — Résistance au froid. . . . .	197
§ II. — Mécanisme de la mort. . . . .	199
§ III. — État des cadavres, congélation. . . . .	200
§ IV. — Diagnostic médico-légal. . . . .	202
ART. II. — <i>Mort par l'action d'une température trop élevée.</i> . . . .	203
ART. III. — <i>Mort par fulguration et par action de l'électricité.</i> . . . .	205
§ I. — Fulguration. . . . .	205
Inspection des localités, 205. — Examen du corps, 206. — Autopsie, 207. — Survie. . . . .	207
§ II. — Accidents par l'électricité industrielle. . . . .	208
ART. IV. — <i>Mort par inanition.</i> . . . .	210
§ I. — Inanition d'emblée. . . . .	210
§ II. — Inanition progressive. . . . .	213
§ III. — Signes cadavériques. Diagnostic. . . . .	214
CHAP. VII. — <b>Blessures.</b> . . . .	217
ARTICLE PREMIER. — <i>Blessures faites pendant la vie ou après la     mort.</i> . . . .	217
Hémorragie, 218. — Coagulation du sang, 221. — Écar- tement des lèvres de la plaie; rétraction des tissus	

divisés, 222. — Autres caractères des blessures pro- duites pendant la vie, 223. — Résumé. . . . .	224
ART. II. — <i>Contusions. Plaies contuses, commotion.</i> . . . .	224
§ I. — Ecchymoses. . . . .	225
§ II. — Bosses sanguines, dépôts sanguins. . . . .	228
§ III. — Épanchements traumatiques de sérosités. . . . .	229
§ IV. — Érosions, excoriations, plaques parcheminées. . . . .	230
§ V. — Plaies contuses. . . . .	230
§ VI. — Contusion des organes internes. . . . .	231
§ VIII. — Fracture du crâne par instruments conton- dants. . . . .	234
PLANCHE I. — Contusions et ecchymoses produites par un trau- matisme ayant porté sur un seul côté du crâne. . . . .	234
§ VIII. — Commotion. . . . .	236
ART. III. — <i>Plaies par instruments piquants et par instruments à la fois piquants et tranchants.</i> . . . .	237
§ I. — Formes des blessures. . . . .	238
§ II. — Dimensions des blessures comparées aux dimen- sions de l'arme employée. . . . .	242
Largeur des plaies, 242. — Profondeur des plaies. . . . .	244
ART. IV. — <i>Plaies par instruments tranchants.</i> . . . .	245
ART. V. — <i>Plaies par armes à feu.</i> . . . .	246
Incrustation de grains de poudre dans la peau, 248. — Dé- pôt de fumée, 249. — Brûlures accompagnant les plaies d'armes à feu, 249. — Action des gaz de combustion, 250. — Dimensions de la plaie d'entrée du projectile. . . . .	251
§ II. — Coups tirés à courtes distances. . . . .	252
§ III. — Dans quelle direction le coup a-t-il été tiré. . . . .	257
Caractères des plaies d'entrée et de sortie, 257. — Dé- viation et déformation des balles, 258. — Direction des blessures non mortelles. . . . .	260
§ IV. — Armes chargées de grains de plomb. . . . .	262
§ V. — Armes chargées seulement à poudre. . . . .	264
§ VI. — Recherche de la balle, examen de la bourre, de l'arme. . . . .	266
ART. VI. — <i>Blessures produites par les explosions.</i> . . . .	267
ART. VII. — <i>Brûlures.</i> . . . .	268
§ I. — Lésions internes, mécanismes de la mort. . . . .	268
§ II. — Brûlures produites pendant la vie ou après la mort. . . . .	271
Brûlures produites par des substances corrosives. . . . .	274
PLANCHE II. — Brûlures par projection d'acide sulfurique à la face. Cicatrice des plaies. . . . .	275
§ IV. — Brûlures non mortelles. . . . .	275
§ V. — Carbonisation des cadavres. . . . .	276
Combustibilité du corps humain, 276. — L'identité des cadavres carbonisés, 279. — Cause de la mort. . . . .	280
§ VI. — Combustion spontanée du corps humain. . . . .	282
CHAP. VIII. — <b>Questions relatives à l'homicide.</b> . . . .	283
Législation. . . . .	283
§ I. — La mort a-t-elle été la conséquence directe des blessures? . . . . .	284

§ II. — Avec quelle arme les blessures ont-elles été faites ?	286
§ III. — Dans quelle attitude se trouvait la victime au moment où elle a été frappée ?	287
§ IV. — Dans quel ordre les coups ont-ils été portés ?	288
§ V. — La victime a-t-elle été blessée en se précipitant elle-même sur l'arme ?	289
§ VI. — La victime a-t-elle pu accomplir certains actes après avoir été frappée ?	290
§ VII. — Combien de temps avant la mort la victime avait-elle accompli certains actes physiologiques ?	293
§ VIII. — En quel endroit la victime a-t-elle été frappée ?	294
§ IX. — Recherches relatives à l'inculpé.	296
CHAP. IX. — <b>Suicide.</b>	300
§ I. — Nature, siège, nombre de blessures.	303
§ II. — Autres indices à rechercher dans les cas de présomption de suicide par blessures.	308
§ III. — Suicide ou accident.	310
CHAP. X. — <b>Mort et blessures accidentelles.</b>	311
§ I. — Diagnostic médico-légal de la mort accidentelle par blessures.	311
§ II. — Chute d'un lieu élevé.	313
§ III. — Écrasement.	316
§ IV. — Des accidents de chemins de fer.	317
Accidents individuels, 317. — Accidents de marche.	318
§ V. — De la névrose traumatique.	321
§ VI. — Question de survie.	326
CHAP. XI. — <b>Expertises relatives aux blessures non mortelles.</b>	328
§ I. — Examen des blessures.	330
§ II. — Conséquences des blessures.	332

## DEUXIÈME SECTION

<b>QUESTIONS RELATIVES A L'INSTINCT SEXUEL ET A LA GÉNÉRATION.</b>	336
CHAPITRE PREMIER. — <b>Anomalies, déviations et perversions de l'instinct génital.</b>	336
CHAP. II. — <b>Viols et attentats à la pudeur.</b>	344
Législation.	344
§ I. — Règles de l'expertise.	346
§ II. — Conformation de la vulve chez les femmes, les jeunes filles et les enfants	348
Diverses formes de la membrane hymen restée intacte, 350. — De la membrane hymen chez les femmes qui ont eu de nombreux rapports sexuels ou qui ont accouché.	356
ARTICLE PREMIER. — <i>Viol.</i>	357
§ I. — Viol sur une femme antérieurement déflorée.	357
§ II. — Viol accompli sur une fille vierge. — Signes de la virginité et de la défloration.	358
Défloration chez les enfants, 359. — Défloration chez les filles nubiles, 360. — Défloration récente.	362

§ III. — Déchirures et plaies de l'hymen non produites par la défloration. — Ulcérations de l'hymen et de la vulve.	363
§ IV. — Violences qui accompagnent quelquefois le viol.	365
§ V. — A quelle époque remonte la défloration.	366
§ VI. — Un seul homme peut-il violer une femme qui résiste ?	367
§ VII. — Le viol a-t-il été accompli sur une femme hors d'état de résister par suite d'absence de volonté produite par une cause quelconque ?	368
L'ivresse, l'effet de médicaments narcotiques, des anesthésiques généraux, 369. — Viol accompli sur une femme en état d'hypnotisme, 371. — Aphrodisiaques.	375
ART. II. — <i>Attentats à la pudeur.</i>	376
§ I. — Inflammation de la vulve.	378
Vulvite traumatique.	380
§ II. — Taches de sperme.	382
ART. III. — <i>Transmission de la syphilis et de maladies vénériennes.</i>	382
§ I. — Blennorrhagie.	383
Vulvite blennorrhagique, 383. — Examen de l'inculpé dans les cas de transmission supposée de la blennorrhagie.	386
§ II. — Syphilis. Chancre induré et chancre mou.	388
Examen de l'inculpé.	392
CHAP. III. — <b>Pédérastie. — Bestialité. — Onanisme. — Outrage public à la pudeur.</b>	394
§ I. — Pédérastie.	394
Signes de la pédérastie active, 394. — Signes de la pédérastie passive, 395. — Dépression de l'orifice anal, 396. — Relâchement du sphincter, et dilatation de l'orifice anal, 397. — Effacement des plis radiés, 398. — Marisques, végétations, hémorroïdes, 398. — Chancres et blennorrhagie de l'anus et du rectum, 398. — Blennorrhée anale ou rectale, 399. — Examen des pédérastes, 400. — Corps étrangers introduits dans l'anus.	401
§ II. — Bestialité.	401
§ III. — Onanisme.	402
§ IV. — Outrage public à la pudeur.	405
§ V. — Examen de l'inculpé dans les affaires de viol et d'attentat aux mœurs.	408
Impuissance.	409
CHAP. IV. — <b>Grossesse. — Accouchement.</b>	415
ARTICLE PREMIER. — <i>Grossesse.</i>	415
§ I. — Signes de la grossesse.	415
Signes certains, 415. — Battements du cœur, 416. — Mouvements actifs du fœtus, 416. — Ballotement, 416. — Signes équivoques, 417. — Développement de l'utérus, 417. — Bruit de souffle utérin, 417. — Coloration violacée de la muqueuse de la vulve et du vagin, 417. — Seins.	418
§ II. — A quelle période est parvenue la grossesse ?	419

§ III. — Diagnostic médico-légal de la grossesse. . . . .	420
§ IV. — Une femme peut-elle ignorer qu'elle est enceinte? . . . . .	421
§ V. — La grossesse peut-elle déterminer des impulsions irrésistibles? . . . . .	422
ART. II. — <i>Accouchement</i> . . . . .	423
§ I. — Signes de l'accouchement récent. . . . .	423
§ II. — Signes de l'accouchement ancien. . . . .	426
§ III. — A quelle date remonte l'accouchement? . . . . .	429
§ IV. — Une femme a-t-elle eu un ou plusieurs accouchements? . . . . .	431
§ V. — A quelle époque de la grossesse a eu lieu l'accouchement? . . . . .	431
CHAP. V. — <b>Avortement</b> . . . . .	432
Législation. . . . .	432
ARTICLE PREMIER. — <i>Avortement spontané</i> . . . . .	433
ART. II. — <i>Avortement provoqué criminellement</i> . . . . .	435
§ I. — Substances abortives. . . . .	436
Seigle ergoté, 438. — Rue, 440. — Sabine, 442. — Gênerivrier; thuya, If, 444. — Cantharides; drastiques. . . . .	445
§ II. — Manœuvres mécaniques. . . . .	445
Ponction des membranes de l'œuf, 447. — Décollement des membranes de l'œuf. . . . .	450
§ III. — Symptômes de l'avortement provoqué. Conséquences des manœuvres abortives. . . . .	450
ART. III. — <i>Recherche médico-légale de l'avortement</i> . . . . .	453
§ I. — Un avortement a-t-il eu lieu? . . . . .	453
§ II. — A quelle époque de la grossesse l'avortement a-t-il eu lieu? . . . . .	458
§ III. — L'avortement a-t-il été spontané ou provoqué. Examen de la mère, 460. — Examen du produit de la conception, 465. — Circonstances dans lesquelles s'est produit l'avortement. . . . .	467
ART. IV. — <i>Avortement médical</i> . . . . .	469
CHAP. V. — <b>Infanticide</b> . . . . .	470
Législation. . . . .	470
ARTICLE PREMIER. — <i>Signes de maturité de l'enfant</i> . . . . .	471
Poids et longueur des nouveau-nés à terme, 472. — Dimensions de la tête, 473. — Point d'ossification de l'extrémité inférieure du fémur, 474. — Cloisonnement des alvéoles dentaires du maxillaire inférieur, 474. — Signes accessoires de la maturité. . . . .	475
§ I. — Peut-on reconnaître si un enfant est à terme quand on ne possède que des fragments du corps? . . . . .	475
ART. II. — <i>Preuves de la vie extra-utérine de l'enfant</i> . . . . .	477
§ I. — État des poumons avant et après l'établissement de la respiration. . . . .	477
§ II. — Docimasia pulmonaire hydrostatique. . . . .	479
§ III. — Causes d'erreurs dans l'épreuve docimastique. . . . .	481
Putréfaction, 481. — Insufflation, 482. — Poumons congelés ou ayant séjourné dans l'alcool, 483. — Circon-	

stances qui peuvent empêcher la surnatation des poumons ayant respiré. . . . .	483
§ IV. — Interprétation des résultats fournis par la docimasia. . . . .	484
Respiration intra-utérine, 484. — Respiration ne laissant pas de traces sur les poumons. . . . .	485
§ V. — Vie sans respiration. . . . .	487
§ VI. — Infanticide commis sur des enfants n'ayant pas respiré. . . . .	488
§ VII. — Signes qui, en dehors de l'état des poumons, peuvent établir que l'enfant a vécu après sa naissance. . . . .	489
Présence de l'air dans l'estomac et l'intestin, 489. — État de l'oreille moyenne, épreuve de Wreden, 490. — État des reins. . . . .	491
ART. III. — <i>Mort naturelle de l'enfant</i> . . . . .	491
§ I. — Mort de l'enfant avant la naissance. . . . .	491
§ II. — Mort de l'enfant pendant la naissance. . . . .	492
§ III. — Mort naturelle ou accidentelle de l'enfant après la naissance. . . . .	495
Défaut de maturité; monstruosité; non-viabilité, 495. — Obstruction accidentelle des orifices respiratoires, 496. — Hémorragie ombilicale, 497. — Mort de l'enfant à la suite d'un accouchement précipité. . . . .	497
ART. IV. — <i>Meurtre de l'enfant nouveau-né</i> . . . . .	500
§ I. — Infanticide par suffocation. . . . .	501
§ II. — Infanticide par strangulation. . . . .	506
§ III. — Infanticide par fracture du crâne. . . . .	507
Fractures produites après la mort, 508. — Fissures et solutions de continuité congénitales, 509. — Fractures du crâne produites pendant l'accouchement, 509. — Fractures du crâne résultant d'un accouchement précipité. . . . .	510
§ IV. — Infanticide par précipitation dans les fosses d'aisances. . . . .	511
Accouchement sur une chaise percée, un seau, etc. . . . .	514
§ V. — Infanticide par blessures. . . . .	514
§ VI. — Infanticide par omission. . . . .	516
ART. V. — <i>Questions accessoires relatives à l'infanticide</i> . . . . .	517
§ I. — Combien de temps l'enfant a-t-il vécu? . . . . .	517
Contenu de l'estomac, 518. — État des poumons, 519. — Bosse séro-sanguine, 519. — État du cordon ombilical et des vaisseaux ombilicaux, 519. — État de la peau, 520. — Méconium dans l'intestin, 521. — État du cœur et du tronc artériel, 521. — État du squelette, 522. — Résumé des signes propres à reconnaître combien de temps l'enfant a vécu. . . . .	522
§ II. — L'enfant a-t-il crié? . . . . .	523
§ III. — La femme peut-elle être, par le fait de l'accouchement, dans un état mental qui la rende irresponsable du meurtre de son enfant? . . . . .	523
ART. VI. — <i>Marche à suivre dans une autopsie de nouveau-né</i> . . . . .	525

## TROISIÈME SECTION

<b>DE L'IDENTITÉ. — DE L'EXAMEN DES EMPREINTES ET DES TACHES.</b>	528
<b>CHAPITRE PREMIER. — De l'identité.</b>	528
ARTICLE PREMIER. — <i>Signes propres à établir l'identité d'un individu vivant ou mort depuis peu de temps.</i>	529
§ I. — Détermination de la taille.	529
§ II. — Détermination de l'âge.	529
§ III. — État de la dentition.	532
§ IV. — État de la chevelure et de la barbe; coloration artificielle des poils.	533
§ V. — Des cicatrices.	535
§ VI. — Tatouages.	537
§ VII. — Caractères résultant de l'exercice de certaines professions.	539
§ VIII. — Identification d'un cadavre qui a été dépecé.	546
§ IX. — Identification des criminels récidivistes. Anthropométrie.	547
ART. II. — <i>Signes propres à établir l'identité d'un cadavre putréfié ou réduit à l'état de squelette.</i>	551
§ I. — Précautions à prendre lors de l'exhumation.	551
§ II. — Détermination du sexe.	552
§ III. — Détermination de l'âge.	554
§ IV. — Détermination de la taille.	558
§ V. — Signes particuliers d'identité.	562
<b>CHAP. II. — Examen des empreintes.</b>	564
§ I. — Empreintes laissées par les pas.	564
§ II. — Empreintes laissées par les mains.	568
<b>CHAP. III. — Examen des poils et des cheveux.</b>	571
§ I. — Les poils proviennent-ils d'un être humain ou d'un animal?	572
§ II. — De quelle région du corps provient un poil humain?	576
§ III. — Des cheveux ou des poils proviennent-ils de tel individu désigné?	579
§ IV. — Des poils ont-ils été arrachés ou sont-ils tombés spontanément?	582
<b>CHAP. IV. — Taches de sang.</b>	583
ARTICLE PREMIER. — <i>Caractères qui permettent de reconnaître qu'une tache est formée par du sang.</i>	583
§ I. — Recherche des cristaux de chlorhydrate d'hématine.	584
Dissolution de la tache, 586. — Évaporation du liquide, 587. — Addition des réactifs.	587
§ II. — Examen spectroscopique.	591
PLANCHE III. — Spectre solaire.	594
PLANCHE IV. — <i>Id.</i>	594
§ III. — Examen histologique des taches de sang.	597
§ IV. — Autres caractères des taches de sang.	603

Réaction par la teinture de gaïac, 603. — Caractères chimiques de la matière colorante du sang, 605. — Recherche de l'albumine et de la fibrine, 605. — Recherche de l'azote et du fer.	605
§ V. — Conduite des expertises relatives à la recherche des taches du sang.	606
§ VI. — Des taches offrant un aspect plus ou moins analogue à celui des taches de sang.	608
Taches produites par les excréments de puces, de punaises, de mouches, 608. — Taches de rouille, 611. — Taches produites par divers végétaux.	614
ART. II. — <i>Reconnaître l'origine du sang.</i>	615
Sang des règles.	622
<b>CHAP. V. — Taches de sperme.</b>	622
§ I. — Examen médico-légal des taches de sperme.	624
§ II. — Taches pouvant être confondues avec celles de sperme.	636
Taches provenant d'un écoulement muqueux de l'urètre, 636. — Taches d'urine, 636. — Taches formées par les crachats, les mucosités nasales.	637
<b>CHAP. VI. — Taches formées par le méconium, l'enduit fœtal, les liquides de l'accouchement, les écoulements des parties génitales, etc.</b>	638
§ I. — Taches de méconium et d'enduit fœtal.	638
PLANCHE V. — Fig. 1. Poumons et organes intrathoraciques d'un enfant nouveau-né, mort victime d'un infanticide. — Fig. 2. Tache de méconium. — Fig. 3. Tache d'enduit fœtal.	639
§ II. — Taches de liquide amniotique, de colostrum, de lait.	640
§ III. — Taches provenant d'un écoulement des parties génitales de l'homme et de la femme.	642
§ IV. — Taches de matières fécales.	643
§ V. — Taches constituées par des fragments de tissus provenant du corps humain.	646
<b>QUATRIÈME SECTION</b>	
<b>ALIÉNATION MENTALE AU POINT DE VUE MÉDICO-LÉGAL.</b>	650
<b>CHAPITRE PREMIER. — Responsabilité légale des aliénés.</b>	650
§ I. — Irresponsabilité absolue. Responsabilité partielle. Responsabilité atténuée.	653
§ II. — Des influences sous lesquelles les aliénés commettent des actes délictueux ou criminels.	657
<b>CHAP. II. — Principaux types d'aliénés intéressant la médecine légale.</b>	658
§ I. — Paralytiques généraux.	658
§ II. — Délirants chroniques.	664
§ III. — Épileptiques.	668
§ IV. — Alcooliques.	673
§ V. — Dégénérés héréditaires.	679
§ VI. — Hystériques.	683
§ VII. — Morphinomanes. Cocainomanes. Éthéromanes.	685

CHAP. III. — Du délire et de ses diverses formes. . . . .	689
§ I. — Délire général. . . . .	689
§ II. — Délire partiel et systématisé. . . . .	691
§ III. — Délire diffus, polymorphe. . . . .	695
CHAP. IV. — Des actes accomplis sous l'influence d'une impulsion irrésistible. . . . .	696
§ I. — Impulsions chez les épileptiques. . . . .	698
§ II. — Impulsions chez les alcooliques, les hystériques, les déments, etc. . . . .	701
§ III. — Folie impulsive, proprement dite. . . . .	702
§ IV. — Diagnostic médico-légal. . . . .	706
CHAP. V. — Des névroses et autres états pathologiques qui sont de nature à entraîner une diminution de la responsabilité. . . . .	707
§ I. — État mental des hystériques. . . . .	708
§ II. — État mental des épileptiques. . . . .	714
§ III. — État mental des alcooliques. . . . .	715
§ IV. — État mental se rapprochant de l'aliénation. . . . .	717
CHAP. VI. — Des affections mentales caractérisées par la faiblesse d'esprit. . . . .	721
§ I. — Démence. . . . .	721
§ II. — Idiotie, crétinisme. . . . .	724
§ III. — Imbécillité. . . . .	725
CHAP. VII. — Conduite des expertises relatives à l'état mental. . . . .	726
§ I. — État somatique. . . . .	727
§ II. — Examen de l'état mental. . . . .	729
§ III. — Enquête. . . . .	730
§ IV. — Aliénation simulée. . . . .	735
CHAP. VIII. — Internement des aliénés. . . . .	736
Loi sur les aliénés (30 juin 1838). . . . .	736
Ordonnance du roi portant règlement sur les éta- blissements publics et privés consacrés aux alié- nés (18 décembre 1839). . . . .	741
<b>JURISPRUDENCE MÉDICALE.</b> . . . .	744
ARTICLE PREMIER. — <i>Déclaration de naissance.</i> . . . .	745
ART. II. — <i>Déclarations des maladies épidémiques.</i> . . . .	748
ART. III. — <i>Secret médical.</i> . . . .	749
§ I. — Secret médical et déclaration de naissance. . . . .	753
§ II. — Secret médical et témoignage en justice. . . . .	755
§ III. — Révélation de la syphilis des nourrissons ou des nourrices. . . . .	758
ART. IV. — <i>Responsabilité médicale.</i> . . . .	761
Refus de soins, 766. — Erreurs dans les ordonnances médicales, 766. — Faute de thérapeutique, 768. — Opérations chirurgicales et obstétricales, 769. — Trans- mission de maladies par le médecin ou par sa faute, 772. — Aliénation mentale. . . . .	775
ART. V. — <i>Questions pécuniaires relatives à l'exercice de la profession médicale.</i> . . . .	776
§ I. — De la patente des médecins. . . . .	776
§ II. — Vente de clientèle médicale. . . . .	777

§ III. — Vente de médicaments par la médecine. Exer- cice simultané de la médecine et de la pharmacie. . . . .	778
§ IV. — Fixation des honoraires. A qui peuvent-ils être réclamés ? . . . . .	779
§ V. — De la prescription des honoraires. . . . .	781
§ VI. — Privilèges pour les honoraires du médecin. . . . .	782
§ VII. — Donations et legs au profit du médecin. . . . .	783

## APPENDICE

LOIS, DÉCRETS, ORDONNANCES QUI RÉGISSENT L'EXERCICE  
DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE.

Loi sur l'exercice de la médecine (promulguée le 30 novembre 1892). . . . .	787
Exercice de la pharmacie. . . . .	790
Loi du 21 Germinal an XI, sur la police de la phar- macie (Décret du 25 Prairial an XIII). . . . .	791
Décret relatif à l'annonce et à la vente des remèdes secrets (25 Prairial an XIII). . . . .	792
Décret concernant les remèdes secrets (18 août 1810). . . . .	792
Ordonnance concernant le commerce et la vente des substances vénéneuses (29 octobre 1816). . . . .	793

## RAPPORTS MÉDICO-LÉGAUX

I. — Rapport de levée de corps. Personnel. . . . .	796
II. — Rapport de levée de corps. Personnel. . . . .	796
III. — Meurtre. Perforation du poumon par un coup de canne à épée. Personnel. . . . .	797
IV. — Meurtre par strangulation et submersion. Personnel. . . . .	798
V. — Meurtre par blessures et strangulation. Pédérastie. Person- nel. . . . .	800
VI. — Sévices sur un enfant. Personnel. . . . .	807
VII. — Blessures. Cachexie consécutive. Personnel. . . . .	808
VIII. — Accident de chemin de fer. Névrose traumatique. MM. G. Ballet, Descoust et Vibert. . . . .	811
IX. — Accident de voiture. Névrose traumatique. Personnel. . . . .	812
X. — Inculpation de viol. Personnel. . . . .	814
XI. — Viol sur une jeune fille de vingt-cinq ans. Toulmouche. . . . .	814
XII. — Transmission de la syphilis par la pédérastie. Person- nel. . . . .	815
XIII. — Inculpation de viol et de transmission de la syphilis. Personnel. . . . .	816
XIV. — Avortement. MM. Brouardel et Tarnier. . . . .	819
XV. — Avortement. Personnel. . . . .	828
XVI. — Avortement. MM. Brouardel et Thoinot. . . . .	835

XVII. — Présomption d'infanticide. Asphyxie accidentelle par les membranes de l'œuf. Personnel. . . . .	845
XVIII. — Infanticide par strangulation. Personnel. . . . .	846
XIX. — Infanticide par fracture du crâne. Personnel. . . . .	847
XX. — Question d'identité. Personnel. . . . .	849
XXI. — Détermination de l'époque de la mort de trois fœtus. M. Mégnin. . . . .	859
XXII. — Examen de cheveux et de taches de sang. M. Malassez. . . . .	861
XXIII. — Examen des aliments trouvés chez la veuve G... et des matières recueillies dans son estomac. M. Pennefier, de Rouen. . . . .	865
XXIV. — Meurtre commis par un épileptique. Responsabilité atténuée. M. Motet. . . . .	869
XXV. — Homicide commis par un persécuté. Irresponsabilité. MM. G. Ballet et Vibert. . . . .	872
XXVI. — Tentative de meurtre par un alcoolique. Responsabilité atténuée. MM. Garnier et Vibert. . . . .	881
XXVII. — Hystérique. Attentat simulé. Personnel. . . . .	883
XXVIII. — Hystérique. Supposition d'enfant. MM. Motet et Vibert. . . . .	886
XXIX. — Vols dans les magasins. — Dégénérée. Responsabilité atténuée. Personnel. . . . .	890
XXX. — Dégénéré. Responsable. Personnel. . . . .	892
XXXI. — Morphinomane. Vols dans les magasins. Responsabilité atténuée. Personnel. . . . .	894
XXXII. — Imbécile incendiaire. MM. Lasègue et Tardieu. . . . .	897
XXXIII. — Aliénation simulée. MM. Garnier et Vibert. . . . .	899

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

## TABLE ALPHABÉTIQUE

Abortives (manœuvres). . . . .	445	suivant l'arme employée, 242
Abortives (substances). . . . .	436	— conséquences, 332. — Blessures pendant la vie ou après la mort. . . . .
Accidentelles (morts, blessures). . . . .	311	217
Accidents de chemins de fer. . . . .	317	Bosse sanguine. . . . .
Accouchement (signes), 423. — précipité. . . . .	497	228
Age (concernant l'identité). . . . .	551	Bosse séro-sanguine. . . . .
Albumine (dans les urines après la mort). . . . .	100	494
Alcooliques, 673. — Mort subite chez les —. . . . .	77	Brûlures. . . . .
Alcoolisme (aigu, formes anormales), 694. — (délire), 677. — (état mental), 715. — (impulsions), 701. — intoxication aiguë. . . . .	117	Cadavériques (phénomènes). . . . .
Aliénation mentale, 650. — simulée. . . . .	735	40
Aliénés (principaux types), 658. — (examen), 729. — (responsabilité légale), 650. — séquestration. . . . .	736	Carbonisation des cadavres. . . . .
Analyse chimique dans les cas d'empoisonnement. . . . .	112	276
Anthropologie criminelle. . . . .	719	Certificats. . . . .
Anthropométrie. . . . .	547	Chaleur (mort par l'action de la). . . . .
Armes contondantes, 234. — à feu, 246. — piquantes, 237. — tranchantes. . . . .	245	203
Asphyxie en général. . . . .	123	Charbon (empoisonnement par les vapeurs de). . . . .
Attentat à la pudeur. . . . .	344	118
Autopsie médico-légale, 70. — d'un nouveau-né. . . . .	525	Cheveux et poils (identité). . . . .
Avortement spontané, 433. — provoqué criminellement, 435. — médical. . . . .	459	572
Bestialité. . . . .	401	Chute de haut. . . . .
Blennorrhagie. . . . .	383	313
Blessures, 217. — dimensions		Cicatrices. . . . .
		Clientèle médicale (vente de). . . . .
		Cocainomanes. . . . .
		688
		Combustion spontanée du corps humain. . . . .
		282
		Commotion, 236. — de l'abdom. . . . .
		107
		Congélation. . . . .
		201
		Consultation médico-légale. . . . .
		15
		Contuses (plaies). . . . .
		230
		Cordon ombilical coupé, rompu. . . . .
		497
		Crâne (fractures du). . . . .
		234
		Crétinisme. . . . .
		724
		Décès (constatation, déclaration) . . . . .
		61
		Déclaration de naissance. . . . .
		745
		Déclaration des maladies épidémiques. . . . .
		748
		Défloration. . . . .
		358
		Dégénérés. . . . .
		679
		Délire en général, 689. — partiel et systématisé, 691. — dif-fus polymorphe. . . . .
		695
		Délirants chroniques. . . . .
		664
		Démence. . . . .
		721
		Dentition (identité). . . . .
		532